



« Malgré des tentatives de sensibilisation des sociétés de promenade en mer (...), les comportements des acteurs économiques restent irrespectueux et même dangereux envers cette nature », pointe le rapport du 28 janvier 2019 présenté sur le site web du Conseil de l'Europe.  
 ARCHIVES JEANNOT FILIPPI

Une position suivie par Eric Cappel, président de l'association des bateliers de Scandola, qui regrette que « cette dédication ne tienne absolument pas compte de la réalité du travail qui a été fait sur le

terrain et se base sur un rapport qui date de 2018 ».

« Dans le cadre de la gestion du site Unesco, poursuit le président de l'ONC, nous travaillons à son redéploiement et un

renforcement des moyens de protection et de surveillance, notamment par l'utilisation de drones. Nous travaillons, et c'est pour cela que je suis très surpris de la décision du Conseil de l'Europe, »

L'autre problème relevé à Scandola, c'est la fréquentation touristique.

Sur le site web du Conseil de l'Europe, se trouve un document intitulé Rapport annuel 2018 de la Réserve de Scandola-

la, daté du 28 janvier 2019. Rapport qui concerne « l'accroissement ou le renouvellement du Diplôme européen » et dont une large part est consacrée à la gestion du site en termes de fréquentation.

#### Quid de la fréquentation ?

Sont listées « les conditions dont l'accroissement ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti ». Il y est question